

■ PRÉSENTATION

Le DEJEPS Animation Culturelle & Artistique est un diplôme reconnu par l'État, qui prépare au métier de coordonnateur d'actions socio-culturelles.

Cette formation vous permet d'acquérir les compétences nécessaires pour concevoir, coordonner et animer des projets culturels et artistiques.

■ OBJECTIFS

L'objectif principal est de vous fournir les compétences nécessaires pour assumer des fonctions de coordination et de direction dans le domaine de l'animation culturelle et artistique.

À la fin de la formation, vous serez en mesure de :

- Concevoir et mettre en œuvre des projets culturels et artistiques, en tenant compte des spécificités du public cible et du contexte territorial
- Coordonner les différentes étapes du projet, de la conception à la réalisation, en assurant la gestion administrative, financière et logistique
- Gérer et effectuer le suivi du budget de l'institution ou du projet
- Recruter, animer et gérer le personnel de l'institution (ou de l'équipe projet)
- Assurer la relation avec les différents acteurs de l'institution ou du projet
- Assurer la communication interne et externe
- Évaluer l'impact des actions menées sur le territoire et proposer des axes d'amélioration

■ PROGRAMME DE FORMATION

La formation s'organise autour de 4 blocs de compétences :

CONTENUS TRANSVERSAUX

UC1 :

- Concevoir un projet d'action

- Inscrire son action dans le cadre de l'orientation socio-éducative et culturelle de l'organisation en lien avec les politiques publiques locales

UC2 :

- Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- Coordonner une équipe bénévole et professionnelle en encadrant leur collaboration tout en facilitant les démarches participatives au sein de l'organisation
- Concevoir une démarche de communication, planifier et contrôler le budget d'actions programmées
- Effectuer des bilans

CONTENUS SPÉCIFIQUES :

UC3 :

- Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- Prendre en compte les publics auxquels s'adressent l'action dans une démarche d'éducation populaire.
- Accompagner des personnes et des groupes dans la conduite de projet.
- Formaliser des bilans pédagogiques.

UC4 :

- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ des activités culturelles.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en alternance :

- 1 semaine en centre de formation
- 3 semaines en entreprise

Méthodes pédagogiques :

Formation hybride : présentiel et distanciel

La formation alterne entre mises en situation pratique et cours théoriques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation initiale :

Positionnement - individualisation du parcours

Validation finale :

La formation est obtenue par l'acquisition de 4 unités capitalisables (UC) via le passage de certifications organisées selon les textes en vigueur et après habilitation de la DRAJES. Délivrance d'un diplôme et d'une attestation de formation en fin de parcours.

Il est possible de valider les UC indépendamment les unes des autres.

Evaluation qualitative de la formation :

Bilan de formation : évaluation qualitative de la formation - mesure la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques des formateurs ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

■ DÉBOUCHÉS

Le DEJEPS Animation Culturelle et Artistique vous permet d'exercer des métiers tels que :

- Coordinateur d'actions culturelles
- Chargé de mission dans un office de tourisme, un centre culturel ou un service culturel d'une commune
- Responsable de pôle ou de structure d'animation socio-culturelle et artistique

■ PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du PSC1

Répondre à l'un des critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 avec une expérience de 6 mois dans l'animation ou posséder 24 mois d'activités salariées ou bénévoles
- Attester d'un niveau de formation correspondant au niveau 4 et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois
- Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, soit 1600 heures au minimum

■ STATUT ET FINANCEMENT

En alternance :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

En initial :

Autofinancement

Coût de la formation : 7 800€

Autres financements :

Eligible au Compte Professionnel de Formation (CPF)

Nous contacter pour tout autre type de financement

■ CERTIFICATEUR

Certification professionnelle délivré par le Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques. Enregistré au RNCP sous le n°4029.

■ COMMENT S'INSCRIRE ?

#1

Je candidate sur le formulaire en ligne.

#2

Je suis recontacté par un membre de l'équipe pour convenir d'un entretien de candidature.

#3

Je passe mon entretien afin de valider mon projet de formation et orienter ma recherche d'une structure d'alternance.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mobilité à l'étranger

Avez-vous pensé à travailler à l'étranger ? Il est possible d'obtenir une reconnaissance de diplôme dans un autre pays. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site France Education International

Accessibilité de la formation

Référent handicap : Adélaïde CLUZEAU - adelaidecluzeau@craf2s.fr

Accessibilité des locaux - Accessibilité de la formation

CRAF2S

CFA - Organisme de formation

SIRET 520 374 505 000 45

N°UAI 0142365

Organisme déclaré sous le n°25140225140235814
auprès du Préfet de Région Normandie



1 impasse du Vexin 14460 COLOMBELLES
contact@craf2s.fr- 02.31.15.69.19